

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vicky Porlier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dd95eeff3f3110794375f8b9>

Date d'obtention : 2026-08-19 18:24:35

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, il faut parler et/ou recevoir de l'information qui pourrait brimer la sécurité et/ou le bien être d'un jeune concernant des photos intimes. Ensuite, on doit évaluer l'incident et on doit déclencher le protocole SEXTO avec les faits des informations recues. Il ne faut pas oublier de rassurer la jeune victime ou les autres personnes impliquées dans la situation. L'intervenant remplit la grille d'évaluation avec la personne directement impliquée et/ou concernée. Il s'assure de confisquer le cellulaire dans lequel se retrouvent les images pour éviter et/ou limiter la propagation. L'intervenant remplit d'autre(s) fiche(s) d'évaluation au besoin en respectant la même procédure. Par la suite, il communique avec le service de police afin de remettre les documents remplis de la situation et les cellulaires confisqués. Si l'intervenant pense être en présence d'actes malveillants, il peut référer directement au service de police. La police prendra en charge la suite de l'intervention s'il s'agit d'un acte impulsif avec une remise de cellulaire et une rencontre de sensibilisation avec le(s) jeune(s) qui se veut éducative (informer sur le sujet, nommer les conséquences importantes,...) Selon la situation, ils prendront également les mesures nécessaires avec le DPCP s'il font face à un acte malveillant, de possession, de diffusion de pornographie juvénile et/ou une personne majeure. S'assurer également de se référer à l'aide mémoire afin d'éviter d'oublier une étape importante dans le traitement d'un incident (appel aux parents, signalement à la DPJ...).

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que l'intervenant peut faire face à différentes situations (jeune fille inconfortable avec des photos d'elle qu'elle a remise à son copain, un parent inquiet à la vue de photos intimes de son fils dans son cellulaire et des jeunes malveillants) lorsque l'on parle de SEXTAGE. Il est important d'aller vérifier et de prendre les propos nommés au sérieux. On doit se baser sur les faits. JAMAIS REGARDER LES IMAGES pour éviter d'être impliqué dans de la pornographie juvénile. Qu'il y a des situations faites par impulsivité ou par malveillance. Référer les parents au service de police lorsque la situation ne relève pas de l'école. Agir également en conformité avec les directives de l'école. Qu'il est essentiel de saisir le cellulaire assez rapidement et j'ajouterais en présence d'un autre membre du personnel pour éviter les malentendus. Je retiens également que la victime a besoin d'être rassurée dans cette démarche, d'être informée, d'être soutenue et d'être accompagnée. Je pense aussi que l'investigateur a besoin d'être informé de l'impact de son geste et des conséquences de ceux-ci sur la victime afin de comprendre et d'éviter une récidive. L'important que je retiens également avec ces mises en situations c'est qu'elles sont toutes différentes et que c'est important de comprendre ce qui se cache derrière ces gestes afin d'être en mesure de bien orienter les personnes concernées par la suite. Utiliser cette trousse permet aussi d'avoir une bonne pratique afin d'être efficace pour limiter les répercussions négatives, psychologiques et physiques sur les victimes. C'est aussi important de ne jamais oublier que cette pratique s'effectue en collaboration avec l'école, le service de police et le DPCP en ayant un but commun soit la sécurité et le bien-être des jeunes.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Moi, je pense que c'est l'étape du cellulaire qui sera l'étape la plus délicate. Autant pour ne pas voir les photos que pour sa saisie. Je n'ai pas la curiosité de voir le contenu mais je pense que c'est la victime ou les autres jeunes qui vont insister pour les montrer. Je veux rester neutre. Je ne veux surtout pas être impliqué dans une situation de pornographie juvénile en ayant vu les images et je suis consciente de la loi. C'est ce que je nommerai aux étudiants.

En ce qui concerne la saisie, je sais aujourd'hui que pour certaines personnes leur téléphone représente toute leur vie. Si la personne est collaborante ce sera plus facile mais si elle ne l'est pas, je pense que ce sera difficile. Je sais aussi très bien que si je pense qu'il y a à l'intérieur des éléments compromettants et/ou de la pornographie juvénile, que je dois informer le service de police afin qu'il prenne en charge l'intervention et pour cela, je n'hésiterai surtout pas.

Je pense quand même que ce sera l'étape qui sera la plus difficile à réaliser de remettre le téléphone autant pour la victime que pour l'investigateur impulsif. Remettre un cellulaire pour 1 heure dans d'autres circonstances non menaçantes est déjà tout un exploit alors dans ce contexte, j'imagine que ce ne sera pas une tâche facile. Je sais aussi qu'en cas de non-collaboration, je communiquerai assez rapidement avec le service de police de ma région afin qu'il prenne le relais pour la suite du dossier. Merci!